

Résumé du débat
**« L'ASSEMBLEE NATIONALE CONGOLAISE DE TRANSITION : INSTRUMENT
ESSENTIEL DANS LA RECONSTRUCTION DE L'ETAT »**

**Présidé par M. Herman De Croo, Président de la Chambre belge des Représentants,
en présence de M. Olivier Kamitatu,
Président de l'Assemblée nationale congolaise de transition**

Mardi 21 Octobre 2003
Palais d'Egmont, 1000 Brussels

M. KAMITATU, Président de l'Assemblée nationale congolaise de transition, a esquissé le rôle du parlement national dans la reconstruction de l'État congolais. L'Assemblée nationale regroupe 500 députés, tous désignés par leur famille politique, et forme une bonne représentation de toutes les provinces.

D'abord M. Kamitatu a donné un aperçu de la situation politique, économique et sociale du Congo aujourd'hui. La question principale était : « Où en est la reconstruction de l'État ? ». Dans l'Est du pays il y a encore de l'instabilité, mais les fondamentaux de la guerre semble s'éloigner progressivement. Néanmoins une hypothèque majeure pèse sur l'ensemble du processus de réunification du pays. Cette hypothèque a trait à la création de l'armée nationale républicaine et à la démobilisation des dizaines de milliers de combattants. La reconstruction est essentielle à l'organisation des élections libres, démocratiques et transparentes. Cela exige la prise en compte des différentes actions que M. Kamitatu a commentées:

- *l'élaboration du plan national de démobilisation*, qui est freiné par manque d'une structure de gestion. Une structure de coordination devrait rapidement être mise en place par le ministère de la Défense. Le gouvernement doit définir la taille, la composition et la mission de l'armée congolaise et identifier les partenaires avec lesquels le Congo veut reconstruire les capacités de défense du pays. Une délégation d'officiers visitera la Belgique.
- sur le plan sécuritaire, le déploiement d'une unité de police tarde encore.
- sur le plan territorial, des choix importants doivent être clairement établis afin de consolider le processus et de permettre un développement harmonieux des entités administratives décentralisées.
- la revalidation du système judiciaire est nécessaire. L'impunité derrière laquelle se cachent les extrémistes, rend impossible la tâche de la MONUC dans l'Ituri. Aussi longtemps que des magistrats bien encadrés et des agents de l'ordre bien formés ne sont pas déployés dans les régions agitées par les conflits interethniques, aucun espoir de stabilisation de l'Est n'est envisageable à court terme.
- sur le plan des finances publiques, le déploiement rapide d'agents mobilisateurs des ressources douanières et fiscales dans toutes les régions du pays devrait accélérer la mise hors d'état de nuire des seigneurs de guerre qui écument encore l'Est. Il est nécessaire de priver les extrémistes des ressources utilisées habituellement pour acheter des armes et de stopper la fraude et l'exportation illégale de matières précieuses.

M. Kamitatu a mis un accent particulier sur l'économie et les finances congolaises. Au cours des trois dernières années, des efforts significatifs ont été réalisés par le gouvernement précédent et par ce gouvernement. Le programme multisectoriel d'urgence pour la reconstruction a permis la mobilisation de moyens financiers. Ces efforts ne seront durables

qu'en mettant un accent particulier sur la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des choses publiques.

Selon M. Kamitatu le parlement a un quadruple rôle à jouer:

- voter les lois
- contrôler le gouvernement
- veiller à la mise en exécution des résolutions du dialogue inter congolais
- adopter le projet de constitution à soumettre au référendum.

Pour assumer ce rôle, l'Assemblée nationale doit se profiler comme un forum pour le dialogue politique. M. Kamitatu a mentionné les moyens permettant un fonctionnement efficace des institutions de transition. Il a reconnu qu'il était temps pour le Congo d'assumer ses responsabilités face à la population. Il a traité plus en profondeur les trois commissions spéciales qui seront mises en place au sein de l'Assemblée nationale : la commission concernant les biens saisis ou confisqués au privé, la commission concernant l'environnement détruit par la guerre et la commission concernant l'examen de la validité des conventions économiques et financières signées pendant la guerre. La lutte contre la corruption, l'enrichissement illicite et la recherche d'une solution de paix durable dans la région sont d'autres priorités à l'agenda. La normalisation des relations avec les pays voisins constitue également une impérieuse nécessité, selon M. Kamitatu.

DÉBAT

Le Dr. Koen Vlassenroot, Vakgroep Studie van de Derde Wereld, Universiteit Gent, est convaincu que le processus de transition ne peut être prometteur que si le parlement, dans lequel se trouvent actuellement tous les pouvoirs de la société, s'engage d'une manière vraiment active. Il a posé des questions pertinentes sur:

- la sécurisation des moyens adaptés pour le fonctionnement des commissions
- le rôle du parlement dans la mise en oeuvre d'un cadre juridique pour l'exploitation
- le rôle du parlement pour rompre le cycle de la violence et l'impunité, pour résoudre les problèmes comme le desserrement du tissu des relations sociales et la militarisation de la société.

Le Prof. Filip REYNTJENS, Universiteit Antwerpen, a souligné que empiriquement parlant le Congo n'est pas encore un Etat et que la reconstruction de l'Etat est un élément assez essentiel pour la reconstruction de la paix. Il a commenté ensuite deux thèmes du discours de M. Kamitatu. Selon le professeur, deux fonctions de souveraineté sont essentielles: la fonction fiscale et la fonction sécuritaire. Le Congo a les moyens de financer sa propre reconstruction, mais ce grand potentiel doit être réalisé par la mise en place d'un appareil fiscal efficace. La sécurité du territoire et de la population a été largement privatisée et même criminalisée. Si le Congo veut se réunir, il faudra un contrôle territorial. Sécuriser les liens entre la population et le Congo est une tâche particulièrement exigeante.

Il a encore ajouté que le fait que les Congolais soient capables de se réunir, de se parler est extrêmement positif ; il espère que le point ou la logique de guerre devient impossible viendra dans un proche futur.

M. Gauthier de VILLERS, directeur de l'Institut Africain du MRAC, pense que les nouvelles institutions sont mieux adaptées que les précédentes, mais sont également plus complexes. Le Congo entame actuellement son 3^e régime de transition et on a l'impression

que les nouveaux acteurs politiques de la transition ne pourront pas s'installer dans la transition vu la pression internationale et vu l'équilibre extrêmement complexe des forces politiques.

Il est remarquable que l'Assemblée parlementaire de transition ait tendance à se comporter comme un parlement normal, adoptant une série de lois qui ne concernent pas spécifiquement la période de transition comme la loi sur la presse et la loi sur la décentralisation.

Mme Angélique MUYABU, député de l'Assemblée nationale congolaise de transition, a insisté sur les moyens nécessaires au fonctionnement des institutions, notamment des commissions appuyant le processus de la démocratisation. Le Congo compte sur les promesses faites par la Communauté internationale concernant les moyens financiers.

L'instauration du Tribunal Pénal Spécial est aussi importante. Le Chef de l'État a adopté un décret-loi sur l'amnistie, mais il faudra que toutes les infractions qui ne sont pas couvertes par l'amnistie puissent être jugées. Cela montre la préoccupation de tous les Congolais d'en finir avec l'impunité. Selon Mme Muyabu, il y a une volonté ferme partagée par les Congolais, les gouvernements et les parlements internationaux de s'engager. C'est une question de temps.

M. Moïse NYARUGABO, député de l'Assemblée nationale congolaise de transition, est intervenu sur trois points: la nationalité, la décentralisation et la démobilisation qui sont des défis énormes. Le parlement a déjà entamé de vrais débats dans ces domaines. Quant à la décentralisation, il y a différentes opinions, mais il faut oser le processus de fédéralisme selon M. Nyarugabo.

Une question majeure est comment faire la démobilisation? Il faut obtenir un consensus national sur les mécanismes de réinsertion et la création de la nouvelle armée (la taille, les moyens). Le gouvernement vient d'instaurer une structure intérimaire à élaborer le programme national de démobilisation et à mettre sur pied une structure définitive de pilotage qui sera composé d'experts congolais, de partenaires de l'UE, Unicef, Pnud, etc. Ce débat doit aussi se faire avec les pays voisins, car c'est en fait la problématique des Grands Lacs. M. Nyarugabo a plaidé pour l'organisation d'une conférence internationale sur les Grands Lacs permettant d'identifier et de résoudre les problèmes.

M. PAY PAY, député de l'Assemblée nationale congolaise de transition, a posé deux questions: une sur les moyens mis en place pour atteindre le point de non retour à la logique de guerre et l'autre sur le risque d'allonger la période de transition. Il a abordé aussi la position, le mandat des députés et les problèmes administratifs pratiques. Il a mis l'accent sur les manques de mécanismes qui rendent les organes psychologiquement, moralement et matériellement durables.

En répondant aux questions, M. KAMITATU a délivré le message suivant: l'architecture institutionnelle extrêmement complexe n'est pas encore terminée. « S'il pleut dans la maison, cela va pourrir très vite. Aussi longtemps que ces institutions d'appui à la démocratie ne disposent pas de lois, qu'on devrait adopter dans un très bref délai, pour le fonctionnement des institutions, il manque effectivement un outil essentiel à la transition. On doit clairement délimiter les compétences des ministères de ceux des institutions. Le fonctionnement de la commission vérité et réconciliation n'est pas un problème exclusivement limité aux moyens et

aux ressources financières, il a y un grand travail à faire dans la composition de cette commission et ceux qui y travailleront, devront être au-dessus de tout soupçon.

M. Kamitatu a affirmé qu'il y a une voie pour éradiquer la violence à l'Est, l'exploitation illicite des richesses, le trafic illicite des armes. « Il faut des actions urgentes. Le droit international et des instruments juridiques à la disposition de notre pays, doivent être mis sur pied le plus rapidement possible pour qu'il n'y ait plus de massacres dans l'Est du Congo », a confirmé M. Kamitatu.

Résumé par X. Vanlauwe